

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



UNE NOUVELLE CANIPLAGE À PIPADY

Jeudi 30 juillet 2026

Josée Massi, maire de Toulon et son conseil municipal ont inauguré, ce jeudi 30 juillet la caniplage de Pipady. Cette caniplage est la seconde zone de baignade dédiée aux chiens, après celle de l'anse Tabarly. Aménagée sur un bras de mer à droite de la Tour Royale, ses 2 000 m² sont entièrement dédiés aux canidés. Toute la zone est délimitée par des barrières et un mobilier urbain qui s'intègrent parfaitement à la « grosse tour », classée monument historique. Sa réalisation fait suite à une consultation publique et à une concertation avec les usagers et les représentants des comités d'intérêt local (CIL) du Mourillon et de Toulon centre historique. La caniplage de Pipady s'inscrit dans le cadre de la politique sur la condition animale menée par la Ville de Toulon. La commune s'attache à faciliter le quotidien des propriétaires d'animaux tout à leur bonne entente les autres habitants, ce qui n'exclut pas un intérêt pour les animaux sauvages et les espèces à protéger.

Une nouvelle plage pour les chiens vient d'ouvrir à Pipady

Elle a été inaugurée ce jeudi 30 juillet par Josée Massi, maire de Toulon et son conseil municipal. Ce nouvel espace entièrement dédié à la baignade des chiens a été aménagé dans le bras de mer situé au pied du monument historique. Sa réalisation a fait l'objet d'une consultation publique afin de cerner les besoins des futurs utilisateurs ainsi que d'une concertation avec les représentants des comités d'intérêt local (CIL) du Mourillon et de Toulon centre historique et d'une association de propriétaires de chiens. Afin de séparer les usages, les publics et de sécuriser les 2 000 m², la caniplage a été entièrement clôturée. Un barriérage qui permet aussi aux animaux d'évoluer dans une totale liberté. Afin de séparer les flux une signalétique bidirectionnelle a été installée : elle vise à flécher vers la gauche la plage surveillée pour l'ensemble des Toulonnais et des visiteurs et la zone de baignade pour les chiens vers la droite.

Un aménagement urbain intégré

Cette deuxième caniplage étant implantée aux abords immédiats de la Tour Royale, classée monument historique, son aménagement a été étudié avec l'architecte des Bâtiments de France (ABF). Le mobilier urbain (barrières et signalétique entre autres) a été choisi de façon à limiter son impact visuel et à s'insérer parfaitement dans son environnement bâti et naturel. Il n'a pas été fixé sur celle que l'on appelle aussi la grosse tour et peut être démonté très rapidement sans modifier le site. La création de la caniplage a été l'occasion de retirer d'anciens éléments de barriérage inesthétiques.

Le parc de la Tour Royale, est notamment labélisé Refuge LPO, le parc compte ainsi plusieurs nichoirs (chauve-souris, mésanges, chardonneret) et environ 3 animations (inventaires faune sauvages etc.) sont organisées chaque année dans le parc.

Un espace canin sûr

Alertée sur la présence potentielle de cyanobactéries dangereuses pour les chiens, la Ville de Toulon a effectué une analyse poussée de la qualité de l'eau. Celle-ci a confirmé une absence totale de cyanobactéries dans la zone de baignade canine. Il est d'ailleurs à souligner qu'aucune contamination aux cyanobactéries n'a été recensée sur l'ensemble des côtes méditerranéennes. La création de la caniplage s'inscrit dans la continuité des aménagements environnementaux réalisés dans le parc de la Tour royale qui est labellisé Refuge LPO et qui abrite plusieurs nichoirs (chaves-souris, mésanges et chardonnerets). Des inventaires de la faune sauvage et d'autres animations y sont régulièrement organisés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Toulon, ville canine

La municipalité s'engage chaque jour à faciliter le quotidien des propriétaires de chiens dans le respect des personnes ne possédant pas d'animaux. 30 canisites dont 15 caniparcs (espaces clos de plus de 100 m²), un parcours canin aux Lices et un espace baignade dédié avec mise à l'eau à l'anse Tabarly ont été installés au fil des années. Dans ces espaces équipés de distributeurs de sacs, les chiens peuvent se baigner ou courir sans laisse et en toute liberté (trois d'entre eux proposent même des espaces séparés pour les petits et grands chiens). Ces lieux sont également l'occasion pour les chiens de rencontrer des congénères. Tous sont équipés de distributeurs de sacs à déjection, un équipement que l'on retrouve un peu partout dans les rues de la cité puisqu'ils sont au nombre de 340.

Dans les bus et les bateaux du réseau Mistral, les chiens de petite taille peuvent voyager gratuitement à partir du moment où ils sont transportés dans un panier. Les chiens de grande taille doivent être tenus en laisse, muselés et le propriétaire devra s'acquitter d'un titre de transport pour son animal de compagnie, les chiens guides de personnes malvoyantes ne sont pas concernés. L'accès aux transports en commun est interdit aux chiens de 1^e catégorie.

Toulon, ville amie des animaux

Toulon possède le label régional "*Ville Amie des Animaux*" niveau Excellent (3 pattes).

La ville organise annuellement une journée entièrement dédiée aux chiens, la "*Journée du Chien*" chaque automne, la 4^e édition aura lieu à l'anse Tabarly.

Autre initiative mise en place par la Ville, la carte « *Mon animal est seul à la maison* ». Disponible chez tous les vétérinaires toulonnais, elle a pour objectif de tranquilliser les propriétaires de chiens en désignant une personne référente à contacter d'urgence en cas d'incapacité temporaire.

Toulon dispose d'un service dédié à la condition animale et d'une brigade spécialisée dans la gestion des animaux au sein de la Police municipale. Composée de 8 agents, tous formés aux différentes techniques de capture d'animaux (chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie), les missions de l'unité de capture canine remplissent des missions variées.

Les premières et les plus connues sont celles qui concernent la capture des animaux errants la plupart du temps, des animaux perdus dont le propriétaire sera recherché et contacté grâce à son identification à l'ICAD, et la veille constante de l'application des textes régissant notamment la détention de chiens dits dangereux. Les agents s'occupent également des procédures liées à des actes de cruauté ou de mauvais traitements sur animaux domestiques, voire des chiens enfermés dans les véhicules par temps de chaleur. Enfin, ils dispensent des conseils avisés aux propriétaires en matière d'identification, de soin et d'éducation, alliant ainsi passion, sécurité et respect de l'animal.

En partenariat avec la Société protectrice des animaux (SPA) et les associations locales, la Ville organise, chaque année, une grande campagne de stérilisation des chats errants : une trentaine de félins sont stérilisés et identifiés par an. De plus, la commune met gracieusement à la disposition de deux structures : la fondation Assistance aux animaux (refuge pour les chiens) et l'association toulonnaise des amis des chats (refuge pour les félins), un terrain pour la gestion des refuges.

Contact presse :

Alice Giudici – 06 66 50 21 17 – a.giudici@mairie-toulon.fr